

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N ° AS368

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Kamardine,
M. Seitlinger et M. Taite

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.